Conakry, le 26 mai 2022

**DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

**CENTRE DES IMPOTS DES MOYENNES ENTREPRISES**

**SECTION CONTROLE FISCAL**

**COMMUNE DE KALOUM**

**CONAKRY- REPUBLIQUE DE GUINEE**

Réf : XXXX

Objet : Réponse à l’avis de vérification de comptabilité.

Monsieur le Directeur Général,

Nous accusons réception de votre courrier n°3535MB/DGI/CIME/SCF/BVC/ch/2022, daté du 15 avril 2022 et reçu par notre direction le 24 mai 2022, concernant l’avis de vérification de comptabilité des exercices 2019, 2020 et 2021.

Pour ce contrôle, nous nous ferons accompagner par notre cabinet d’expertise comptable GESNY AFRICA qui sera votre interlocuteur pour le déroulement de cette mission, toutes les pièces demandées sont à la disposition de notre conseil fiscal.

Nous vous remercions d’avance de l’attention que vous accorderez à notre dossier et nous restons à votre disposition pour toute information.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l’expression de ma très haute considération.

 CEDRIC ANDRE

 Gérant